



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/01/2026

BAROMÈTRE CITEPA : LA BAISSE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA FRANCE SE POURSUIT EN 2025, MAIS L'ACTION CLIMATIQUE DOIT S'INTENSIFIER

Le Citepa, organisme indépendant chargé du suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France, publie aujourd’hui son estimation provisoire pour l’année 2025.

Sur les trois premiers trimestres, les émissions de GES en France sont en baisse de 1,7 % par rapport à la même période en 2024, et pourraient diminuer de 1,6 % sur l’ensemble de l’année.

Cette dynamique appelle une accélération de l’action climatique. Le [projet de Stratégie nationale bas-carbone \(SNBC\) 3](#), publié à l’occasion des dix ans de l’Accord de Paris, fixe le cadre pour renforcer la trajectoire de décarbonation et sécuriser l’atteinte des objectifs climatiques à horizon 2030.

1/ Une baisse des émissions au deuxième et au troisième trimestre après un début d'année en hausse

Après une légère augmentation au premier trimestre 2025 (+0,7 %), les émissions de GES hors puits de carbone ont reculé au deuxième trimestre (-2,6 %) puis au troisième trimestre (-3,7 %) par rapport aux mêmes périodes en 2024. Sur les neuf premiers mois de l'année, elles s'élèveraient à 270 Mt CO_{2e}, soit une baisse de 1,7 % par rapport à 2024 (-4,7 Mt CO_{2e}).

Cette baisse s'explique principalement par une baisse des émissions de l'industrie (-2 Mt CO_{2e}) et des transports (-1,4 Mt CO_{2e}), et dans une moindre mesure de l'agriculture (-0,8 Mt CO_{2e}) et des bâtiments (-0,6 Mt CO_{2e}). Les émissions de l'énergie évoluent quant à elles très légèrement à la hausse (+0,2 Mt CO_{2e}).

2/ Une dynamique à renforcer pour tenir nos objectifs

Le baromètre prévisionnel du Citepa prévoit que les émissions de GES hors puits de carbone pourraient atteindre 363,4 Mt CO_{2e} sur l'ensemble de l'année 2025, soit une baisse de 1,6 % par rapport aux émissions de 2024. Si cette prévision est correcte, le budget carbone annuel indicatif 2025 de la SNBC 2 – toujours en vigueur – serait respecté (374 Mt CO_{2e}^[1]), ainsi que le budget carbone provisoire indicatif pour l'année 2025 du projet de SNBC 3 (366 Mt CO_{2e}^[2]). Toutefois, ce résultat marquerait un ralentissement du rythme de réduction, après une baisse de 6,8 % des émissions hors puits de carbone entre 2022 et 2023 post crise sanitaire, et de 1,8 % entre 2023 et 2024.

3/ Accélérer la transition pour respecter la trajectoire 2030

Les résultats publiés reposent sur des estimations provisoires, impliquant un niveau d'incertitude élevé. Pour autant, malgré l'incertitude, les tendances convergent : la trajectoire de décarbonation française doit accélérer pour tenir les

objectifs climatiques. Diviser par deux les émissions de GES hors puits de carbone d'ici 2030 nécessite en effet de réduire les émissions de l'ordre de 5 % chaque année. Le ralentissement observé entre 2024 et 2025 appelle à une remobilisation rapide et coordonnée de l'ensemble des secteurs émetteurs autour de la décarbonation de l'économie française.

Publié à l'occasion des dix ans de l'Accord de Paris, le projet de SNBC 3 fixe un cap clair et renouvelé. Il concilie ambition climatique, compétitivité et protection du pouvoir d'achat, en apportant de la visibilité pour les entreprises, en poursuivant les soutiens aux ménages, notamment les plus modestes, et en orientant les investissements. Les solutions de décarbonation sont désormais matures, industrialisées et rentables. Elles contribuent à réduire la dépendance aux énergies fossiles, à renforcer la souveraineté industrielle et à accroître la résilience de l'économie face aux chocs géopolitiques.

Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature déclare : « *La baisse des émissions se confirme en 2025 : c'est un signal encourageant, mais elle n'est pas suffisante. Nous devons collectivement nous remobiliser avec l'ensemble des secteurs émetteurs. Le projet de Stratégie nationale bas-carbone 3 que je viens de publier fixe un cap réaliste et atteignable pour orienter les investissements verts, réduire notre dépendance aux énergies fossiles et renforcer la souveraineté. 2026 doit être une année de passage à l'action pour remettre la France sur la trajectoire de ses engagements climatiques.* »

Le Citepa publie chaque trimestre, un baromètre portant notamment sur les émissions de GES. Il permet de suivre l'évolution des émissions au fil de l'année en cours et de comparer les émissions par trimestre avec l'année précédente. Il s'agit de données provisoires et tous les secteurs ne sont pas estimés (i.e les déchets et l'UTCATF où les émissions sont reportées de l'année précédente). En complément, depuis l'année dernière, le Citepa propose des estimations prévisionnelles des émissions de GES de l'année en cours, en collaboration avec l'Insee, afin de permettre d'anticiper l'atterrissement annuel.

[Consulter le site du CITEPA](#)

Retrouvez en ligne :

- [La page dédiée au suivi des émissions de gaz à effet de serre](#)
- [La Stratégie nationale bas-carbone de la France](#)
- [Le communiqué de presse](#)

[1] Il s'agit ici de la valeur indicative annuelle 2025 du budget carbone de la SNBC 2 tel qu'il a été ajusté en 2025 en application de l'article D. 222-1 B du Code de l'environnement.

[2] La valeur indicative annuelle 2025 du budget carbone de la SNBC 3 a été fixée au regard de la dernière prévision des émissions de l'année 2025 produite par le Citepa en octobre 2025